

Image not found or type unknown



**SOMMAIRE :** [Quoi de neuf / Actus régionales / Appel à projet / Veille législative / Actus sociales / Agenda](#)

Flash n°2 du 13  
Janvier 2021

## QUOI DE NEUF

### **[Creai HdF] Développer et structurer l'offre à destination des Aidants sur le département de l'Aisne (2019)**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La reconnaissance juridique que la notion de « proches aidants » a acquise marque symboliquement la légitimité de leur rôle dans le parcours de vie des personnes en situation de vulnérabilité. Pour autant, la réalité des proches aidants reste, trop encore, méconnue. Ainsi, le Conseil Départemental de l'Aisne a souhaité confier au CREAI une étude relative aux aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, afin de développer des dispositifs ou des actions qui puissent répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des aidants. Avec pour objectif l'amélioration et la diversification de l'offre, cette étude a cherché à analyser les parcours de vie des aidants, à comprendre la diversité de leurs besoins et à appréhender l'impact multidimensionnel de la relation d'aide.

Ce projet a également eu pour mission le recensement de l'offre de soutien et de répit existante, afin de réaliser une cartographie de l'offre départementale à destination des aidants. Cette dernière a été catégorisée selon sa nature (information, accompagnement, soutien psychologique, action collective, formation, répit, etc.). L'objectif de ce travail a été d'analyser toutes les formes de soutien des aidants, en refusant de restreindre l'aide aux aidants aux dispositifs d'accueil ou d'hébergement temporaires.

La confrontation entre les besoins formulés par les aidants et l'offre existante a alors permis d'identifier plus précisément les catégories de réponses à développer sur les différents territoires de l'Aisne. Les conclusions tirées de cette étude ont contribué à établir un certain nombre de préconisations sur les orientations que peut prendre la structuration et la coordination de l'offre à destination des aidants, dans une logique de complémentarité et d'intégration des réponses.

Le rapport final de l'étude détaille la méthodologie et la manière dont ont été obtenus les résultats sur lesquels se fondent les préconisations. Il s'attache également à distinguer les spécificités qui ressortent des discours des aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Cette note de synthèse, complémentaire au rapport final, se limite à la restitution des grandes conclusions, résultant des diagnostics existants et des entretiens menés avec les acteurs – aidants, institutions et associations -

réalisés dans le cadre de cette étude.

[Rapport final](#)

[Note de synthèse](#)

Source : Creai HdF, Agathe DENEFF, janvier 2021

## ACTUS REGIONALES

### **Syndrome de Down et maladie d'Alzheimer. Un diagnostic sous tensions, des trajectoires d'accompagnement diversifiées.**

*Publié le 12 Janvier 2021*

En raison de l'allongement de leur espérance de vie, les personnes en situation de handicap font aujourd'hui l'expérience de vieillir et elles sont confrontées aux effets du vieillissement qui viennent s'ajouter à un handicap préexistant. Elles peuvent aussi déclarer des pathologies telles que la maladie d'Alzheimer. Les personnes atteintes du syndrome de Down (ou trisomie 21) présentent une prévalence particulièrement élevée de la maladie d'Alzheimer et tendent à déclarer les symptômes cliniques de la maladie avant l'âge de 60 ans. Vincent Caradec, Aline Chamahian et Muriel Delporte ont mené, au sein du laboratoire CÉRIES de l'Université de Lille, une recherche sociologique visant à éclairer les conditions de diagnostic et d'accompagnement de personnes avec trisomie malades d'Alzheimer. Cette recherche s'est déroulée de juin 2018 à août 2020 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Elle a bénéficié d'un financement de l'IRESP – CNSA dans le cadre de l'AAP « Handicap et perte d'autonomie » session 8.

[Rapport final](#)

[Synthèse](#)

Source : CÉRIES, Vincent Caradec, Aline Chamahian et Muriel Delporte, janvier 2021

---

### **[Fédération Trisomie 21] Dispositif Médiateurs de parcours inclusif**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La Fédération Trisomie 21 soutenue par le département du Nord et l'Agence régionale de Santé Hauts de France met à disposition depuis janvier 2020 quatre médiateurs de parcours inclusif sur le département du Nord. Toute personne en situation de handicap intellectuel ou accompagnant peut contacter un médiateur, pour lui parler de tous les sujets qui se rapportent à son projet de vie (logement, emploi, santé, loisirs, ... Cet accompagnement est gratuit.

Ce dispositif est basé sur l'auto-détermination. Ainsi la personne exprime ses envies ou son projet de vie s'il est déjà déterminé. Le médiateur l'accompagnera à son rythme pour travailler avec lui les enjeux et impacts du projet et ainsi lui permettre de faire un choix éclairé.

Les MPI travaillent conjointement avec plusieurs partenaires : UTPAS, mairies, Pôle emploi, Cap emploi, missions locales... L'objectif est de toucher notamment les personnes isolées mais aussi celle qui risqueraient d'être en rupture de parcours.

Les MPI ont, d'ores et déjà, accompagné en 2020 40 personnes en incluant les familles. Financés sur un crédit non reconductible de 2 ans, les MPI souhaitent pérenniser leur dispositif et en faire un outil dans le parcours des personnes avec une déficience intellectuelle.

Vous retrouverez toutes ces informations dans la plaquette et l'affiche ci-jointe

[Plaquette MPI](#)

[Affiche](#)

[Article Le Nord](#)

[Pour en savoir plus sur les MPI](#)

Contact [mpi.lille@trisomie21-nord.org](mailto:mpi.lille@trisomie21-nord.org)

---

## **[UDAPEI] Enquête : identification des besoins en transcription en FALC des supports et plateforme dématérialisés**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Dans le cadre du projet FTAP (Fond de Transformation de l'Action Publique), l'Union départementale des Papillons Blancs du Nord mène un projet visant à améliorer les démarches en ligne afin de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Dans un premier temps, une enquête est menée afin de recenser les attentes et besoins en :

Ciblant les démarches en ligne qui pourraient être améliorées  
Créant une base de données en ligne permettant de recenser des documents écrits en FALC accessibles à tous.

Les personnes qui souhaitent participer peuvent répondre au sondage disponible en ligne jusqu'au 17 janvier 2021. Le temps de réponse est estimé à dix minutes.

[Enquête](#)

Source : [UNAPEI](#), décembre 2020

---

## Formations Neurodev 2021

*Publié le 11 Janvier 2021*

Neurodev propose son nouveau catalogue de Formations : [Neurodev 2021](#).

Il reste quelques places disponibles pour les prochaines formations :

Troubles du langage écrit et matériel pédagogique adapté : les 8 et 9 Février 2021. [Programme détaillé](#)  
Troubles du langage oral : les 18 et 19 Février 2021. [Programme détaillé](#)

Contact : Neurodev 1 Boulevard du Pr. Jules LECLERCQ 59000 LILLE Secrétariat : 03.20.97.97.91 - [contact@neurodev.fr](mailto:contact@neurodev.fr)

### APPEL À PROJET

## Prix #activateurdeprogrès

*Publié le 12 Janvier 2021*

En tant qu'employeurs, vous agissez en faveur des personnes handicapées ? Témoignez et mettez en valeur vos expériences !

Pour la deuxième année consécutive, l'Agefiph invite les employeurs à candidater au prix #activateurdeprogrès pour y présenter les démarches inclusives et innovantes développées au sein de l'entreprise. Il récompensera des entreprises et des personnes engagées pour l'emploi des personnes handicapées.

Comment y participer ?

Pour y participer, les entreprises sont invitées à télécharger le dossier de candidature et le règlement du prix sur le site dédié à l'événement, avant le 31 janvier 2021

[Dossier de candidature](#)

[Règlement du concours](#)

Plus de détails : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/participez-au-prix-activateurdeprogres-avant-le-31-janvier-2021>

---

## Appel à manifestation LCD Santé Prévention 2021

En ce début d'année, l'Agglomération lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les thèmes de la lutte contre les discriminations, la santé et la prévention. Cet AMI est destiné en priorité aux associations loi 1901 mais peut également s'ouvrir à toute structure s'inscrivant dans la dynamique de la CAMVS et souhaitant mettre en place une action intercommunale. À noter que les moyens seront concentrés sur l'ensemble du territoire, sans distinction entre les quartiers et les communes.

Les priorités des actions

Pour la lutte contre les discriminations, la priorité est donnée à :

- la communication pour sensibiliser et conscientiser à la lutte contre les discriminations,
- la formation,
- l'accompagnement des victimes,
- la construction d'une fonction observatoire.

Une attention particulière sera portée aux actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Pour la santé, la priorité est donnée à :

- la promotion de l'activité physique et une alimentation équilibrée dans une approche « parcours »,
- le développement de la prévention en matière de santé via des campagnes d'information, d'éducation à la santé, de dépistage,
- l'amélioration de l'accès à la prévention et à la prise en charge des conduites à risques et/ou addictives,
- le développement des compétences psycho-sociales des habitants pour trouver son équilibre tout au long de sa vie,
- l'encouragement et la facilitation de l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des structures de santé de par leur situation socio-économique ou géographique.

Les actions déposées pourront également s'inscrire dans le cadre des priorités du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et du Contrat Local de Santé (CLS). Les priorités de ces deux dispositifs sont détaillées dans la note de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Pour la prévention, les actions devront répondre aux priorités du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance (STSPD), soit :

- prévenir les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance,
- renforcer l'aide aux victimes et l'accès au droit,
- améliorer la tranquillité publique,
- contribuer à la prévention de la récidive.

Comment faire ma demande de subvention ?

Etape 1

Dans un premier temps, consultez la [note de cadrage AMI – LCD – Santé – Prévention](#) (PDF)

Etape 2

Puis téléchargez et complétez les documents ci-dessous :

- description de l’action (EXCEL)
- pièces à joindre au dossier (WORD)
- fiche bilan (WORD)

Ce dossier doit être accompagné d’un courrier signé du Président de la structure engageant cette dernière à travers son conseil d’administration (transmission par voie numérique en version PDF).

Pour les actions existantes déjà financées par la CAMVS (droit commun ou crédits spécifiques Politique de la Ville), ou tout autre financeur, un bilan de l’action N-1 doit accompagner le dossier.

Etape 3

Rencontrez un(e) chargé(e) de mission ou une(e) coordinateur(trice) avant de déposer un dossier de demande subvention :

Lutte contre les discriminations

Jean-Christophe CHANTRELLE – Chargé de mission Politique de la Ville : [jc.chantrelle@amvs.fr](mailto:jc.chantrelle@amvs.fr)

Santé

Annie CATTELAINE – Chargée de mission santé : [annie.cattelaine@amvs.fr](mailto:annie.cattelaine@amvs.fr)

Stéphanie LIENARD – Coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS) : [stephanie.lienard@amvs.fr](mailto:stephanie.lienard@amvs.fr)

Rebecca ROUSSEL – Coordinatrice du Contrat Local en Santé Mentale (CLSM) :

[rebecca.rousseau@amvs.fr](mailto:rebecca.rousseau@amvs.fr)

Prévention

Aziz IBRAHIMI – Coordinateur Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la

Délinquance (CISPD) : [aziz.ibrahimi@amvs.fr](mailto:aziz.ibrahimi@amvs.fr)

Etape 4

Déposez votre dossier

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au vendredi 29 janvier 2021.

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre en version numérique (version Word) aux adresses suivantes :

Axe Lutte contre les discriminations : [politiquedelaville@amvs.fr](mailto:politiquedelaville@amvs.fr) et [jc.chantrelle@amvs.fr](mailto:jc.chantrelle@amvs.fr)

Axe Santé : [sante@amvs.fr](mailto:sante@amvs.fr) et [laure.brisset@amvs.fr](mailto:laure.brisset@amvs.fr)

Axe Prévention : [anissa.djebbid@amvs.fr](mailto:anissa.djebbid@amvs.fr)

Calendrier d'instruction de la programmation 2020

Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention : 29 janvier

Les actions lutte contre les discriminations devront être présentées par les porteurs de projets lors d'une réunion plénière du collectif le 17 février 2021 à 9h30.

---

## **Appels à projets 2021 des politiques d'inclusion durable**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Depuis de nombreuses années, le Département du Pas-de-Calais s'est engagé sur le champ de l'inclusion avec une politique offensive d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Les différentes délibérations cadre telles que « le Pacte des solidarités et du développement social » adopté en juin 2017 ou encore « l'engagement collectif en faveur de l'emploi des personnes en situation d'exclusion » adopté en décembre 2018 visent à structurer et à recomposer l'offre d'insertion dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'action départementale. En outre, elles se saisissent de leviers tels que :

- La « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » ;
- Le Plan Logement d'Abord.

C'est dans ce contexte et dans cette ambition qu'intervient l'appel à projets des politiques d'inclusion durable.

Cet appel à projets se veut global et reprend la majorité des dispositifs mobilisés pour la mise en œuvre des stratégies, plans, pactes évoqués précédemment.

Il se base sur 3 axes et reprend 21 dispositifs :

- Axe 1 : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Axe 2 : Engagement collectif en faveur de l'emploi – hors Fonds Social Européen (FSE) ;
- Axe 3 : Engagement collectif en faveur de l'emploi – avec FSE.

Présentation de l'appel à projets 2021

Afin de vous accompagner dans votre dépôt de dossier, vous trouverez ci-après un PowerPoint de présentation générale de l'appel à projet 2021.

Celui-ci reprend le cadre général et vous présente chacun des 3 axes ainsi que les différents dispositifs.

Plus de détails : <https://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante/Appels-a-projets-et-candidatures/Appel-a-projets-2021-des-politiques-d-inclusion-durable>

[Appel à projets](#)

---

---

## **Appel à projets 2021 Médiation animale pour personnes en situation de handicap ou en maladies longue durée**

*Publié le 12 Janvier 2021*

En 2021, l'appel à projets de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer est destiné aux établissements accueillant des personnes en situation de handicap ou hospitalisées en longue durée qui intègrent la médiation animale dans leur programme de prise en charge sociale, éducative ou thérapeutique.

Date limite de transmission des dossiers : 10 mars 2021

Contact : [fondation@apsommer.org](mailto:fondation@apsommer.org)

Pour vous aider, regardez "créer votre dossier" et "sauvegarder votre candidature" :

<https://fondation-apsommer.org/appel-a-projets-2021-tutoriels/>

---

---

## **Appels à projets "Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté"**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Contexte :

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant et du jeune par la société comme par son entourage familial.

Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un accompagnement soutenant.

Le programme intervient prioritairement en direction de parents éprouvant de nombreuses difficultés au quotidien.

Mais désireuse d'accompagner les enfants jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte, la Fondation de France vise aussi à répondre aux besoins des jeunes majeurs (18-25 ans) ne disposant d'aucun soutien familial. Il peut s'agir de jeunes sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, ou de la protection



judiciaire, de jeunes errants, de jeunes en rupture totale avec leur famille.

Objectifs :

Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures de parcours. Lutter contre la précarité, en permettant aux familles et aux jeunes en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, et de renforcer leurs capacités à améliorer leurs conditions de vie. Soutenir les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté par des actions innovantes. Ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants ou de jeunes dont le mal-être est avéré. Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires.

Date limite de dépôt des dossiers : mercredi 3 Mars 2021 à 17 h.

[Appels à projets](#)

[Rapport d'avancement ou final](#)

---

## Appel à projets "Donnons du souffle à vos initiatives"

*Publié le 12 Janvier 2021*

Accueil

Introduire une demande

Mon compte

Donnons du souffle à vos initiatives !

Bienvenue sur l'espace de candidature des Prix de l'inspiration en ESS 2021 de la Fondation Crédit Coopératif.

Cet appel à initiatives distingue des projets exemplaires et novateurs pour les territoires. Il est ouvert à toutes les structures de l'ESS poursuivant un objectif d'intérêt général.

Vous avez jusqu'au 1er février 2021 minuit pour proposer votre projet.

Les conditions de participation

- La structure candidate doit relever de l'ESS au sens de la loi 2014 (association, coopérative, mutuelle, fondation, entreprise sociale agréée ESUS)
- Le projet doit avoir une dimension d'intérêt général.
- La structure présentant le projet doit avoir au moins 1 an d'ancienneté révolu.
- Le siège social et l'activité principale de la structure doivent se situer en France.
- La structure ne doit pas être lauréate du Prix de la Fondation Crédit Coopératif depuis 5 ans révolus

(soit 2016).

Comment déposer votre candidature?

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement déposés sur cette interface. Pour cela, il vous suffit de créer un compte et de remplir les différents champs demandés. Vous pourrez vous connecter à votre espace autant de fois que vous le souhaitez et compléter ainsi au fur et à mesure les questions. Mais une fois le questionnaire définitivement validé, il ne sera plus possible de le modifier.

Le dossier de candidature se compose de deux parties : la première vise à décrire la structure et son projet et la seconde à préciser les besoins de la structure. Cette seconde partie ne sera pas utilisée comme critère de sélection mais vise à vous orienter dans la mesure du possible vers des ressources adaptées et identifiées dans el réseau de la Fondation Crédit Coopératif.

Munissez-vous dès à présent des différents justificatifs qui seront à joindre à la candidature de votre structure : pièces administratives (statuts, extrait de Kbis...), budget, comptes de résultats, bilans comptables.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos, des témoignages vidéos via smartphone ou tout autre document permettant de mieux comprendre ou compléter votre projet.

Un processus de sélection sur 2 mois

Après vérification de la validité des candidatures par chaque agence du Crédit Coopératif, la sélection sera réalisée par un jury composé de représentants de structures locales emblématiques de l'ESS, sociétaires du Crédit Coopératif. Les palmarès seront annoncés par région à partir du 22 avril.

Les candidats participant à l'appel à projets doivent fournir à la Fondation Crédit Coopératif certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse mail professionnelle, téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées pendant une durée de 10 ans dans un fichier informatique interne à la Fondation et sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats et au suivi des dossiers. La Fondation garantit la confidentialité des données communiquées et leur non-utilisation à des fins commerciales.

[Introduire une demande](#)

---

## Appels à projets de la FIRAH

*Publié le 12 Janvier 2021*

La FIRAH ouvre 4 appels à projets de recherche appliquée en 2021 :

[L'appel à projets Général](#) (ouvert à tous types de handicap et tous les secteurs d'activité).

[L'appel à projets Parcours professionnels des personnes handicapées - Comment développer les compétences professionnelles ?](#) en partenariat avec l'Agefiph.  
[L'appel à projets L'intervention précoce : l'enfant handicapé, ses parents et les autres aidants](#) en partenariat avec Klésia et le CCAH.

[L'appel à projets Emploi accompagné](#) avec Malakoff Humanis et le CCAH.

Calendrier

Mise en ligne de l'appel à projets : 7 janvier 2021.

Clôture de la réception des lettres d'intention : 22 mars 2021, à minuit.

Annnonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : 25 juin 2021.

Clôture de la réception des dossiers complets : 27 septembre 2021, à minuit.

Annnonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : 13 décembre 2021.

## VEILLE LEGISLATIVE

### Veille au 12 janvier 2021

*Publié le 12 Janvier 2021*

#### Psychiatrie

Arrêté du 24 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité en psychiatrie et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies aux articles L. 6113-7 et L. 6113-8 du code de la santé publique et l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité en soins de suite et de réadaptation et à la transmission d'informations issues de ce traitement, dans les conditions définies aux articles L. 6113-7 et L. 6113-8 du code de la santé publique  
[JORF n°0005 du 6 janvier 2021](#)

#### Accords de travail

Arrêté du 24 décembre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif  
[JORF n°0010 du 12 janvier 2021](#)

#### COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-16 du 9 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire  
[JORF n°0009 du 10 janvier 2021](#)

Décret n° 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire  
[JORF n°0007 du 8 janvier 2021](#)

Décret n° 2021-4 du 5 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état

d'urgence sanitaire  
JORF n°0005 du 6 janvier 2021

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

JORF n°0005 du 6 janvier 2021

## ACTUS SOCIALES

### [CNAF] Nouveau référentiel national des espaces de rencontre

*Publié le 12 Janvier 2021*

Dans une circulaire du 23 décembre 2020, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) présente le nouveau référentiel des espaces de rencontre. Ces espaces « constituent souvent le dernier rempart avant la rupture définitive du lien entre l'enfant et ses parents, et représentent un maillon essentiel à la prévention des ruptures familiales dans le respect de l'intérêt de l'enfant et de son droit fondamental de voir ses parents ». En 2019, 33 000 enfants y ont été accueillis.

Ce nouveau référentiel précise les demandes de qualification et de formation des intervenants. Mais il met également l'accent sur le recours à l'espace en cas de situation de violences conjugales. Enfin les espaces de rencontre doivent devenir totalement gratuits d'ici 2022.

[Référentiel national des espaces de rencontre](#)

Source : ASH, 06 janvier 2021

---

### [COJ] La Garantie jeunes

*Publié le 12 Janvier 2021*

La création de la Garantie jeunes a été une des mesures du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 et a constitué une des mesures phares du plan adopté en février 2013 par le comité interministériel de la jeunesse.

En octobre 2020, Sarah El Hairy, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'engagement, a adressé au Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ) une lettre de mission leur demandant de formuler des recommandations pour faire évoluer la Garantie Jeunes et la rendre accessible à un plus grand nombre. En devenant un droit ouvert à tous les jeunes, la Garantie jeunes doit contribuer à mettre fin à l'exclusion des plus précaires et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

## Rapport

Source : Média social, 07 janvier 2021

---

### **Guide des Aidants**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Ce guide a été conçu par la plateforme de répit le Nid des Aidants 91 avec le soutien du Département de l'Essonne et de l'ARS Ile-de-France. Il a pour vocation d'accompagner les aidants dans leurs démarches en leur fournissant des informations et recommandations pour faciliter leur quotidien. Un chapitre est également consacré à la situation des aidants et ses limites.

#### [Guide des Aidants](#)

Source : [Agevillage](#), 11 janvier 2021

---

### **[Alzheimer ensemble] Bâtir une société inclusive**

*Publié le 12 Janvier 2021*

En France, on compte aujourd'hui 1,2 million de malades d'Alzheimer. Le collectif Alzheimer ensemble s'est penché sur la question de l'inclusion de ces malades et de leurs proches dans un guide pratique.

Ce guide « Bâtir une société inclusive » propose des conseils, des fiches pratiques et étapes clés pour élaborer un projet à visée inclusive, pour et avec les personnes concernées par la maladie d'Alzheimer. Pour chaque conseil, un exemple de mise en pratique est associé ainsi qu'une fiche pratique.

#### [Guide](#)

Source : [Agevillage](#), 11 janvier 2021

---

### **[DGS-Unafam ] Les CDSP : un pilier méconnu de la démocratie sanitaire**

*Publié le 12 Janvier 2021*

L'Union nationale des familles et amis de malades et/ou handicapés psychiques (UNAFAM) et la direction générale de la santé (DGS) se sont associés afin de mener une enquête sur les commissions départementales de soins psychiatriques (CDSP). Cette enquête a permis de dresser un état des lieux

du fonctionnement des CDSP et d'identifier les actions d'amélioration. Mises en place en 1990, ces instances indépendantes sont chargées de veiller au respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes admises en soins sans consentement. A ce jour, leur rôle reste mal identifié. Cette enquête propose plusieurs axes d'actions pour « leur donner un second souffle ».

### Résultats d'enquête

Source : DGS-Unafam, A. Monnier, novembre 2020

---

---

## **Sexualité des usagers adultes en établissements handicap : charte et vidéos**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Le Groupe SOS a fait le constat que les professionnels sont souvent confrontés à des besoins, attentes et questions sur la vie intime, amoureuse ou sexuelle. Faute de recommandations institutionnelles, ils se retrouvent bien souvent démunis. Un groupe de travail s'est réuni pour étudier la question VIAS des personnes en situation de handicap accueillies en établissements. Plusieurs outils ont été réalisés à partir de pratiques de terrain de professionnels et de l'expérience des personnes concernées :

[Une charte Vie affective et sexuelle en FALC](#) qui rappelle les droits et devoirs dans ce domaine  
[5 films d'animation](#) (1min30 chacun) [Théâtre forum](#) : proposition théâtrale thématique construite sur mesure  
Formation sur l'ensemble des ESMS

Initié en 2016, ce projet a été mis en œuvre en 2020.

### Pour en savoir plus

Source : [Ministère des Solidarités et de la Santé](#), novembre 2020

---

---

## **[ANCREAI AREAS] Expériences, difficultés rencontrées et attentes des personnes handicapées concernant le dépistage des cancers**

*Publié le 12 Janvier 2021*

L'Association Nationale des Centres Régionaux d'Études d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (ANCREAI) associée à quatre CREAI et à l'association Etudes et Interventions Sociales (AREAS), lancent deux questionnaires dans le cadre de la recherche

appliquée « La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes : promouvoir et accompagner le dépistage ».

un questionnaire à destination des personnes handicapées qui porte sur les expériences, les difficultés rencontrées ainsi que les attentes éventuelles des personnes en situation de handicap concernant le dépistage des cancers (date limite fin mai 2021) un autre à destination des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui vise à identifier les freins et les leviers existants à la participation des personnes handicapées au dépistage organisé des cancers, ainsi qu'à repérer des bonnes pratiques professionnelles en faveur de la prévention des cancers dans les structures médico-sociales. (date limite fin février 2021)

Si vous souhaitez diffuser les questionnaires (en version papier ou numérique), vous pouvez contacter une des coordinatrices de l'étude, Sabrina Sinigaglia au 01.53.59.60.41/06.72.97.10.23 ou par mail :

[depistagecancers@ancreai.org](mailto:depistagecancers@ancreai.org)

[Pour en savoir plus](#)

Source : FIRAH, décembre 2020

---

## **Enquête sur les pratiques de participation collective des enfants dans les établissements de protection de l'enfance**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Cette démarche d'enquête a été conduite par un groupe de travail - composés de jeunes anciennement accueillis en protection de l'enfance de différentes régions – et appuyée par l'ANSA <http://www.solidarites-actives.com/>. 236 établissements y ont répondu. Cet état des lieux a permis de repérer des pratiques de participation ambitieuses qui pourront être valorisées dans un guide d'accompagnement à destination des services de protection de l'enfance, à paraître début 2021. Enfin, ces questions feront également l'objet d'échanges et d'une réflexion coconstruite avec les établissements intéressés courant 2021.

[Réponses questionnaire](#)

Source : Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, décembre 2020

---

## **[CNSA] Note de recherche Projet Communautés 360 Contribution sur l'admission en établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La présente note de recherche vise à comprendre les pratiques d'admission d'un échantillon d'ESMS

d'un département. Les trois chercheurs reviennent sur la mise en place des Communautés 360. Ils montrent que les coordinations locales installées de longue date sont un atout pour ces Communautés. Ils alertent toutefois sur l'empilement des moyens. À partir des résultats de l'étude « L'admission en établissements pour personnes en situation de handicap : flux de populations, parcours individuels et réseaux d'établissements (ADMET), les auteurs tentent d'imaginer quelles pourraient être les modalités d'appropriation, par les acteurs locaux, du nouveau dispositif des Communautés 360 en cours de déploiement au sein des territoires.

#### Note de recherche

Source : CNSA, Estelle Aragona, Pierre-Yves Baudot et Magali Robelet, janvier 2021

---

### **[Ministère des Solidarités et de la Santé] Guide de la vaccination pour les médecins, infirmiers et pharmaciens**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La vaccination est un acte médical et est réalisée par des professionnels. Ce guide à destination des médecins, infirmiers et pharmaciens contient 12 fiches techniques sur la vaccination ainsi que 2 focus sur les missions et responsabilités des acteurs intervenant dans les flux logistiques. Une des fiches rappelle les modalités de recueil de consentement ainsi que la traçabilité, l'information au patient et l'injection.

#### Portofolio vaccination anticovid

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé, 6 janvier 2021

---

### **[HAS] Consultation publique Référentiel national d'évaluation de la qualité, adapté à l'ensemble des structures du secteur social et médico-social**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La Haute Autorité de Santé a lancé depuis le 11 janvier une consultation publique concernant le référentiel national d'évaluation de la qualité adapté à l'ensemble des structures du secteur social et médico-social. Ce référentiel, co-construit avec 150 professionnels et usagers représentatifs de l'ensemble du secteur médico-social, se veut simple, respectueux, pertinent et porteur de sens. Ce référentiel constitue le socle du futur dispositif d'évaluation qui entrera en vigueur au 1er novembre 2021 et remplacera les évaluations externes et internes. Il est constitué de trois chapitres (la personne, les professionnels et l'ESSMS). Tous les acteurs du secteur social ou médico-social peuvent s'ils le souhaitent, donner leur avis. Cette consultation se déroulera durant 6 semaines jusqu'au 21 février.



Après cette phase de consultation, le référentiel fera l'objet d'une expérimentation avant sa publication définitive en septembre 2021.

### Consultation publique

Source : HAS, 11 janvier 2021

---

## **[HAS] Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Ce guide méthodologique décrit les étapes et les modalités d'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) pour le secteur social et médico-social, établies par la Commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CSMS).

Les RBPP mobilisent une triple expertise scientifique, professionnelle et expérientielle, en s'appuyant sur la synthèse des données de la littérature, de l'état des pratiques et des attentes et des savoirs des personnes concernées. Elles s'adressent aux professionnels exerçant dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) mais peuvent être également utiles à l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours des personnes accueillies en ESSMS.

### Recommandations de bonnes pratiques

Source : HAS, 7 janvier 2021

---

## **[Assemblée Nationale] L'accueil familial**

*Publié le 12 Janvier 2021*

Dans un contexte où les établissements spécialisés ont atteint leur limite en termes de capacité d'accueil et de coût, et où la population vit de plus en plus longtemps, l'accueil familial est une alternative à développer en matière d'accompagnement et d'hébergement. L'accueil familial est d'ailleurs l'un des outils identifiés par le rapport Libault.

Le présent rapport s'inscrit dans cette perspective à savoir la promotion de l'accueil familial, et présente les différentes offres d'accueils possibles en fonction des territoires.

L'accueil familial est une alternative entre le maintien à domicile et la prise en charge en établissement pour les personnes âgées et/ou handicapées rencontrant des difficultés passagères ou permanentes. Cet accompagnement permet de rompre l'isolement et d'accueillir la personne au sein d'un foyer sécurisant.

Aujourd'hui, environ 7 000 EHPAD et maisons de retraite abritent 800 000 personnes âgées alors que seulement 10 000 personnes âgées ou handicapées sont hébergées dans des familles.

## Rapport

Source : Assemblée nationale, 2 décembre 2020

---

# **[DREES] Résultats 2019 sur les mesures d'aide sociale départementale et les dépenses associées**

*Publié le 12 Janvier 2021*

La Drees propose les statistiques 2019 sur l'aide sociale des départements tant au niveau national que départemental et en séries historiques. Les aides sociales accordées aux personnes âgées ou handicapées ainsi que les mesures d'aide sociale à l'enfance sont détaillées pour cette période. Les données nationales provisoires sur les dépenses annuelles d'aide sociale des départements, qui couvrent aussi le revenu de solidarité active (RSA) sont également publiées. L'enquête Aide sociale qui est menée chaque année auprès des conseils départementaux alimente ces données.

En décembre 2019, les personnes âgées bénéficient de 1,475 million d'aides sociales départementales, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), hors Mayotte. Ce nombre augmente de 0,7 % par rapport à fin 2018, comme celui des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), à domicile ou en établissement.

Les départements comptent 559 000 droits ouverts à une aide sociale aux personnes handicapées au 31 décembre 2019, soit 2,3 % de plus que fin 2018.

367 000 mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) sont en cours fin 2019, dont 53 % consistent en des placements de mineurs ou des accueils de jeunes majeurs en dehors de leur milieu de vie habituel. Les dépenses annuelles nettes des départements pour l'ASE s'élèvent à 8,3 milliards d'euros en 2019. Elles augmentent de 2,7 % en euros constants par rapport à 2018.

Les dépenses totales nettes d'aide sociale des départements s'établissent à 39,2 milliards d'euros en 2019. Dans ce montant global, s'ajoutent aux trois domaines déjà cités, 11,9 milliards d'euros consacrés au RSA (allocations et accompagnement) et 3,3 milliards d'autres dépenses d'aide sociale, comprenant notamment les frais de personnels non comptabilisés par ailleurs. Les dépenses totales augmentent de 1,0 % en euros constants en un an.

[Données sur les bénéficiaires de l'aide sociale](#)

[Données sur les dépenses d'aide sociale](#)

[Synthèse](#)

[Pour en savoir plus](#)

Source : DREES, 29 novembre 2020

---

## La formation et l'emploi des personnes en situation de handicap

*Publié le 12 Janvier 2021*

A l'occasion de la 24<sup>ème</sup> édition de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), co-organisée par LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, Centre Inffo propose un dossier consacré intégralement à la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce dossier contient une sélection d'articles sur les politiques menées et les dispositifs mis en place, tant au niveau national que régional, ainsi qu'un éclairage sur des initiatives et bonnes pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers la formation, l'apprentissage et l'emploi.

Ce dossier comporte de nombreux articles, communiqués et extraits de sites internet, complétés par une bibliographie sélective, qui illustrent les engagements pris et les actions conduites par les organismes et institutions intervenant en faveur de ce public.

[Téléchargez le dossier](#) - La formation et l'emploi des personnes en situation de handicap

Source : C2RP, novembre 2020

### AGENDA

## Crise sanitaire et pauvretés :les défis et ressources de l'après

*Le 28 janvier 2021*

### **Echelle** : En région

Save the date : webconférence régionale, organisée par l'URIOPSS Hauts de France "Crise sanitaire et pauvretés :les défis et ressources de l'après" le 28 Janvier 2021 matin.

Pré inscription en ligne :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=q37wKpedVUuwIF5v2HOimOTVAHAYEa1CsbeoCHT6zbNUQVM1Rj>

---

## Se coordonner autour de la santé des personnes accompagnées

*Le 09 février 2021*

### **Echelle : En région**

Le Mardi 9 Février 2021 à 10 h aura lieu un événement 100% digital "Se coordonner autour de la santé des personnes accompagnées" . il sera animé par Jean Michel LOBRY

Inscription pour recevoir le lien d'accès à l'événement :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJ649tWgYGQZ2lq8fuQRHkZDzBxpQK6WcP-\\_EnsDWwQHU6nA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeJ649tWgYGQZ2lq8fuQRHkZDzBxpQK6WcP-_EnsDWwQHU6nA/viewform)

---

## La psychiatrie dans tous ses états

*Le 25 mars 2021*

### **Echelle : National**

Le 18 ème congrès de l'ARSPG, qui devait se tenir du 26 au 27 mars 2020 est reporté au 25 et 26 Mars 2021 à Paris, sur le thème "La psychiatrie dans tous ses états". [Plus de détails.](#)

Renseignements :

L'association : ARSPG - chez le Pr. PERETTI - 10 rue du Général Bertrand 75007 Paris  
L'organisation : ARPSG / DSO - 15 Rue Cugnot 75018 Paris

[inscriptions-arspg@d-s-o.fr](mailto:inscriptions-arspg@d-s-o.fr)

Pour les inscriptions, les formations : Sophie MARGERIDON 01 53 26 83 95

---

## Action de sensibilisation Handicap psychique et vieillissement à Loos

*Le 06 avril 2021*

### **Echelle : En région**

Le Crehpsy Hauts-de-France organise une formation "Action de sensibilisation Handicap psychique et vieillissement" le Mardi 6 Avril 2021 de 9h 30 à 12 h 30 à Loos. [Plus de détails.](#)

Inscription gratuite mais obligatoire : [formulaire.](#)

Contact : <https://www.crehpsy-hdf.fr/informations-pratiques.html>

---

## "Viens chez moi, j'habite en établissement" Interroger la place de l'habitant dans son lieu de vie

*Le 19 mai 2021*

### **Echelle : National**

Les journées MAS FAM FV FH (EAM et EANM) organisées par le CREAI ORS avec l'ANCREAI, auront lieu du 19 au 21 mai 2021 au Centre Pierre Baudis de Toulouse sous le thème :  
“Viens chez moi, j’habite en établissement” Interroger la place de l’habitant dans son lieu de vie.

Infos : CREAI ORS Occitanie 135 allée Sacha Guitry B.P. 35567 34072 MONTPELLIER CEDEX 3 •  
04 67 69 25 03 • [accueil@creaiors-occitanie.fr](mailto:accueil@creaiors-occitanie.fr)  
[Pré - Programme](#) et [inscription en ligne](#).

[Plus de détails](#).

## OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d’emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l’intégralité des offres d’emploi reste disponible sur l’espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

---

### *Tarifs Offres d’emploi :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

### *Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :*

*Etablissements contribuant au CREAI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l’objet d’un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l’adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaëys*

*Secrétariat de rédaction :*

*Cécile Boulogne*

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

---

---

*CREAI du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*

---

---